

FAITES APPEL À PROSECURE AVANT QUE LE CIEL NE VOUS...

Depuis le début de l'année, vous pouvez faire appel à un expert Prosecure pour vérifier l'état de vos engins équipés d'un système de levage. Avantages du dispositif : se mettre en conformité avec la réglementation, s'éviter une perte d'exploitation ou pire un accident corporel. Reportage dans une exploitation près d'Angers (49).

« Je vais vous dire comment cela va se passer... ». Parce que c'est une première visite, Stéphane Humeau, expert Prosecure tient à expliquer à Gilles Gouzil (ferme en polyculture et entreprise de travaux agricoles) en quoi va consister le contrôle de son télescopique. « On va d'abord faire le tour de l'engin pour vérifier une série de points. Ensuite, vous allez soulever une charge pour évaluer le fonctionnement du système et on terminera par un test sur la Charge maximale utilisable (CMU). Mon rôle est avant tout de vous informer pour que vous soyez conscient des risques ».

Étiquette manquante

Les choses étant dites, l'inspection peut commencer. Stéphane Humeau passe le télescopique en revue : moteur, roues, freins, transmission, poste de conduite, feux, signalétique...

« Voyez ici, il vous manque l'étiquette 'Zone dangereuse sous charge' qui doit être collée sur le mât, remarque-t-il. En cas d'accident corporel, vous pourriez être tenu responsable... Vous l'avez acheté neuf celui-là? ». « Non, il est d'occasion... ». Ceci explique sans doute cela. Une chose est sûre : l'exploitant ignorait cette obligation liée au Code du travail. « Cela reste des outils dangereux, je ne pensais pas forcément à faire les contrôles, mais on se doit d'évaluer, quand j'ai été contacté, je n'ai pas hésité ».

« Maintenant, on va passer à la manipulation avec charge », poursuit Stéphane Humeau qui invite l'exploitant à soulever une botte de paille. « Allez-y, allongez le bras de levage... ».

Stéphane Humeau, expert Prosecure, invite l'exploitant à procéder à la phase consistant à vérifier le bon fonctionnement du système de levage. L'ensemble du contrôle prend environ 45 minutes.



En cabine, Gilles Gouzil suit les instructions.

Maintien de charge

Tout en poursuivant le contrôle, l'expert échange avec l'agriculteur qui en vient à lui expliquer comment il utilise son télescopique : « Il nous sert surtout pour déplacer des big-bags, des bottes de foin ou de paille, mais aussi pour des chantiers d'épandage... ».

Troisième et dernière phase : le test CMU qui se passe en deux temps :

Le télescopique doit d'abord soulever une charge lourde. Stéphane Humeau propose d'utiliser un des tracteurs de la ferme. En l'arrimant à l'aide de sangles au mât de l'appareil, il intercale un capteur de poids pour vérifier le déclenchement du limiteur de charge et la correspondance de la CMU avec l'abaque. L'expert demande alors à Gilles Gouzil de lui confirmer l'activation du système d'alarme en cabine.

Le dispositif est conservé en l'état 10 minutes pour tester le maintien en charge, c'est-à-dire la capacité de l'engin à garder le soulèvement acquis. Au terme de ce test, la variation de hauteur ne doit pas excéder les 10 cm.

Botte sur la tête...

Le contrôle s'achève, tout s'est bien passé. Stéphane Humeau



Un contrôle pour répondre avec simplicité et efficacité aux obligations réglementaires et renforcer la sécurité au quotidien sur son exploitation.

UN CONTRÔLE - TROIS OBJECTIFS.

Stéphane Humeau explique en quoi ce nouveau dispositif répond à une réelle attente des chefs d'exploitation : « Notre contrôle vise un triple objectif. D'abord, nous tenons à les informer sur une obligation réglementaire. Peu d'exploitants connaissent l'arrêté de 2004 qui impose cette vérification périodique de tous les appareils de levage. Et même ceux qui le savent, comment faire pour qu'ils s'y conforment de façon simple et efficace ? La loi ne le dit pas. C'est cette complexité administrative et chronophage (amenant trop souvent à renoncer à ce contrôle)

que nous voulons leur éviter. Avec Prosecure, il leur suffit d'un simple appel pour obtenir un devis et un rendez-vous. Enfin et c'est très important, notre démarche se veut avant tout préventive. Nous ne nous contentons pas du strict nécessaire. Nous allons plus loin en réalisant un contrôle complet de l'état du matériel et en incitant le propriétaire à faire l'entretien et les réparations pour limiter ses risques de casse et d'accidents. Parce qu'au-delà d'éviter des dépenses inutiles et des pertes d'exploitation, cela peut lui épargner de graves dommages humains ! »

colle dans la cabine la vignette Prosecure précisant la date du prochain contrôle à effectuer. Dans quelques jours, il adressera à Gilles Gouzil un rapport de contrôle. « L'avis sera défavorable, mais uniquement parce que l'étiquette 'Zone dangereuse sous charge' est manquante, indique l'expert. L'important pour nous, c'est de prendre le temps d'expliquer à l'exploitant que s'il ne tient pas compte des recommandations, c'est à ses risques et périls. En cas d'accident lié à ce qui a été signalé, sa responsabilité serait clairement engagée ».

Gilles Gouzil serre la main de l'expert et lui glisse : « J'ignorais que je devais faire ce contrôle tous les six mois. On n'est pas bien informé là-dessus. Pourtant, il y en a des fermes qui ont ce type de matériel avec du personnel qui s'en sert... Tant que cela se passe bien, cela se passe bien, mais le jour où il y en a un qui prend une botte de paille sur la tête... Là, c'est beaucoup moins bien! ». Pierre-Yves Jouyaux



Prosecure

Vos appareils de levage vérifiés pour travailler en toute sécurité.

Vous laissez vos coordonnées on

vous rappelle sous 48 h

02 41 35 81 00

prosecure@

groupama-loire-bretagne.fr